

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Les futurs employeurs et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion, à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

MODÈLE D'ACCORD

Suite au contact pris ce jour : .././....

Entre

Monsieur ou Madame

Adresse :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Et

Monsieur ou Madame, assistant(e) maternel(le)

Adresse :

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Pour l'accueil de l'enfant

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du .././.... sur les bases suivantes :

- durée mensuelle de l'accueil :
- rémunération brute :

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base de 1/2 mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur *(précédée de : lu et approuvé)*

Signature du futur salarié *(précédée de : lu et approuvé)*.

